

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1091

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 39

À l'alinéa 35, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.